
Actes de la deuxième conférence internationale sur la Francophonie économique

L'ENTREPRENEURIAT ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ET DES FEMMES EN AFRIQUE FRANCOPHONE

Université Mohammed V de Rabat, 2-4 mars 2020

L'ENTREPRENEURIAT ET LE CLIMAT DES AFFAIRES AU MAROC

Imane EL GHAZI

Doctorante

*Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales-Souissi Université Mohammed V-
Rabat Laboratoire de Recherche en Compétitivité économique et performance managériale*

ima.elgh@gmail.com

Salwa BAHYAOUI

Enseignante-chercheur

*Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales- Agdal Université Mohammed V
Rabat Laboratoire de Recherche en Compétitivité économique et performance managériale*

s.bahyaoui@um5s.net.ma

RÉSUMÉ – Le climat des affaires au Maroc a vécu, durant la dernière décennie, des transformations que l'on peut qualifier, dans certains domaines, de basiques mais vitales. En effet, les réformes se sont étalées tant sur le plan institutionnel que sur le plan législatif, réglementaire... L'entrepreneuriat est un domaine qui prend de plus en plus d'ampleur dans le développement des économies. Le gouvernement Marocain et les institutions responsables lui ont accordé une grande importance et ainsi mis en application des réformes et créé des organismes dont l'enjeu est la promotion de l'entrepreneuriat. Il sera procédé dans cet article à un passage en revue des principales réformes mises en place et des organismes responsables ainsi que leurs prérogatives, et ce, selon une méthodologie exploratoire. L'apport final de cet article sera une série de propositions convergeant dans la promotion de l'entrepreneuriat et du climat des affaires.

Mots clés : Entrepreneuriat- climat des affaires – réformes.

Les idées et opinions exprimées dans les textes sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'OFE ou celles de ses partenaires. Aussi, les erreurs et lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité des auteurs.

Introduction

Le climat des affaires au Maroc a vécu, durant la dernière décennie, des transformations que l'on peut qualifier, dans certains domaines, de basiques mais vitales. En effet, les réformes se sont étalées tant sur le plan institutionnel que sur le plan législatif, réglementaire, etc.

L'entrepreneuriat étant un domaine qui prend de plus en plus d'ampleur dans le développement des économies, le gouvernement Marocain et les institutions responsables lui ont accordé une grande importance et ainsi mis en application des réformes et créé des organismes dont l'enjeu essentiel est la promotion de l'entrepreneuriat.

Les efforts fournis par le gouvernement Marocain englobent également les coopérations avec la banque mondiale, l'agence allemande de coopération internationale Gesellschaft Für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et d'autres organismes internationaux, aussi bien en assistance technique qu'en formation et en financement.

Il est donc légitime et très bénéfique de poser la question suivante : « Pourquoi, avec tous les efforts entrepris par le Maroc pour améliorer son climat des affaires depuis plus d'une décennie, l'entrepreneuriat Marocain reste-t-il toujours timide et ne joue pas son rôle pour contribuer à faire avancer l'économie malgré la part importante qu'il occupe dans le tissu économique Marocain ? ».

C'est dans ce sens que nous aborderons dans la suite de ce travail, une revue de littérature autour de quelques approches théoriques des différents concepts traités. Un état des lieux du climat des affaires et de l'entrepreneuriat au Maroc sera mis en exergue avant de procéder à une analyse critique de ce climat avec un essai de propositions dans le but d'améliorer l'environnement général des affaires.

La méthodologie adoptée sera exploratoire. La base de travail se fera à travers un débroussaillage et plusieurs investigations et lectures approfondies dans des documents officiels, des ouvrages et des thèses de recherche relatives à la problématique.

1 – Revue de littérature

Un environnement économiquement favorable à l'investissement est sûrement à l'origine de création d'emploi et par conséquent de hausse du niveau de vie, couverture sociale, consommation diversifiée, développement et croissance... Et si cet environnement n'aboutit pas à cet état de choses cela veut dire que les efforts à fournir sont encore très importants ou bien que la cible de ces efforts doit être rectifiée.

Le Climat d'investissement est constitué de l'environnement politique, institutionnel et comportemental présent et futur qui influencent les rendements et les risques associés à un investissement d'une firme. La notion de Climat d'investissement fait donc référence aux institutions, à la gouvernance, aux politiques publiques, à la stabilité macroéconomique et à la qualité des infrastructures, éléments qui affectent non seulement le niveau d'investissement en capital mais également la productivité totale des facteurs de production, et la volonté pour la firme de réaliser des investissements dans le futur. (Stern-2002)

D'une manière générale, on considère que l'amélioration du Climat des affaires encourage l'adoption de nouvelles technologies par les firmes, entraîne l'apparition de gains de productivité pour celles-ci, et incite les firmes à investir davantage dans le capital humain et physique.

Ainsi, des études qui se sont intéressées à la relation entre la productivité et la croissance ont montré que les différences en termes de croissance économique s'expliquent par les différences de niveaux technologiques atteints par ces pays (Hall et Jones, 1999 ;

Acemoglu et Johnson, 2005). Ainsi donc l'investissement dans le capital humain et le capital physique est nécessaire mais risque d'être sans effet en l'absence d'un environnement propice à « l'entrepreneuriat, à l'innovation et à l'apprentissage » (Nelson and Pack-1999)

L'une des plus fondamentales critiques formulées à l'encontre du domaine de recherche en entrepreneuriat concerne la définition des concepts qui lui sont centraux, notamment les notions d'« entrepreneuriat » et d'« entrepreneur » (Landström, 2005)

Définir l'entrepreneuriat est un exercice difficile. Malgré une documentation scientifique de plus en plus abondante et rigoureuse, aucune définition de l'entrepreneuriat ne fait l'unanimité au sein de la communauté scientifique, et le concept est souvent utilisé de façon imprécise (Audretsch, 2002; Friis, Paulsson et Karlsson, 2002).

Lorsque nous parlons d'entrepreneuriat, nous constatons que plusieurs significations s'y rapportent. (Gartner, 1990). Voici quelques définitions : « L'entrepreneuriat est le champ qui étudie la pratique des entrepreneurs : leurs activités, leurs caractéristiques, les effets économiques et sociaux de leur comportement ainsi que les modes de soutien qui leur sont apportés pour faciliter l'expression d'activités entrepreneuriales » (FILION -1999)

« L'entrepreneuriat est un phénomène combinant un individu et une organisation [...], son action induit du changement et conduit à une modification partielle de l'ordre existant » (Thierry VERSTRAET -2000).

« L'entrepreneuriat est un processus qui consiste à identifier, évaluer et exploiter des opportunités d'affaires ». (Pour les auteurs du Global Entrepreneurship Monitor, Rapport exécutif, 2000). « L'entrepreneuriat est le résultat de toute action humaine pour entreprendre en vue de générer de la valeur via la création ou le développement d'une activité économique identifiant et exploitant de nouveaux produits, de nouveaux procédés ou de nouveaux marchés ». (OCDE, 2007).

Il est donc évident que les caractéristiques de l'entrepreneur sont une composante essentielle qui fait réussir ou non tout investissement. Selon Shumpeter « L'entrepreneur est l'acteur fondamental de l'évolution économique. L'entrepreneur incarne le pari de l'innovation, son dynamisme assure la réussite de celle-ci. L'entrepreneur, est un véritable aventurier qui doit vaincre les résistances qui s'opposent à toute nouveauté risquant de remettre en cause le conformisme ambiant ». (Shumpeter-1911)

Par ailleurs, l'entrepreneur peut être reconnu à différentes caractéristiques. C'est une personne qui cherche à être indépendante, aux idées innovatrices, dégage un certain degré de leadership, prend des risques modérés, transforme tout obstacle en opportunité et enfin une personne déterminée mais qui sait être patiente.

Cependant, la caractéristique primordiale d'un bon entrepreneur reste l'innovation et la créativité. En effet, créer une offre nouvelle et compétitive face à la concurrence génère un avantage concurrentiel durable.

« Une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures ». (Manuel d'Oslo, OCDE- 2005)

Par ailleurs, la créativité décrit d'une manière générale la capacité d'un individu ou d'un groupe à imaginer ou construire et mettre en œuvre un concept neuf, un objet nouveau ou à découvrir une solution originale à un problème.

Opérationnellement, la créativité d'un individu ou d'un groupe est sa capacité à imaginer et produire une grande quantité de solutions, d'idées ou de concepts permettant de réaliser de façon efficace puis efficiente et plus ou moins inattendue un effet ou une action donnée.

De toutes les approches précitées, nous pouvons conclure qu'être entrepreneur nécessite certes, d'être doté d'une aptitude à prendre des risques, d'un leadership, d'un besoin du pouvoir et d'accomplissement. Cependant, les conditions législatives, institutionnelles et réglementaires doivent être réunies afin d'offrir à l'entrepreneuriat en particulier, et au monde des affaires en général, une plateforme et une infrastructure indispensable à leur essor.

2 – Etat des lieux du climat des affaires et de l'entrepreneuriat au Maroc

Depuis 2009, le Maroc s'est fixé comme objectif de remettre son climat des affaires sur les rails et depuis il s'est attelé à la tâche. En effet, plusieurs réformes ont été mises en place tant en horizontal qu'en vertical. L'essentiel était que l'image de l'entrepreneuriat Marocain reluisse aussi bien à l'intérieur du Royaume qu'à l'extérieur.

L'un des grands chantiers lancés par le Royaume est la stratégie de développement du climat des affaires (SDCA) en 2009 en partenariat avec la Banque mondiale et la commission européenne au Maroc. Cette stratégie est basée sur une autoévaluation du gouvernement Marocain lui-même ainsi que sur les rapports des consultants indépendants, les entretiens avec les représentants du secteur privé ainsi que les organisations non gouvernementales Marocaines et internationales. La conclusion des travaux de la SDCA a abouti à la création de la Commission Nationale de l'Environnement des Affaires CNEA ainsi que d'autres agences et conseils nationaux.

Nous verrons ainsi dans ce chapitre les principales réformes qui ont marqué le climat des affaires Marocain en général et l'entrepreneuriat en particulier ainsi que les principaux organismes concernés et leurs prérogatives.

2- 1 : Des réformes horizontales et verticales.

Le Maroc peut se targuer d'un climat d'affaires favorable recensé au cours des dix dernières années, ce qui le maintient en tête de liste en Afrique. C'est la principale observation qui ressort de l'examen des résultats du "Doing Business" entre 2010 et 2020 : le Royaume n'a cessé de se hisser à travers le classement, excepté en 2013 où il a perdu trois points par rapport à l'année précédente en se situant à la 97e place (contre 94e en 2012).

De bons scores ont été salués dans le domaine de la création d'entreprises grâce à la mise en place en 2011 de guichets uniques dans les centres régionaux d'investissement (CRI) et la suppression de l'obligation de capital minimum pour les sociétés à responsabilité limitée.

Pour ce qui est du classement Forbes intitulé «Best countries business» le Royaume du Maroc se maintient, en effet, à la troisième position en Afrique et à la première en Afrique du Nord.

Selon Forbes également, Les réformes économiques et sociales ont débuté au Maroc dans les années 80 avec le programme d'ajustement structurel, survenu sur fond de crise économique. Ces réformes se sont accélérées à partir de 1999, signalant un changement de politique associant une plus grande ouverture économique, donnant un rôle majeur au secteur privé et une attention accrue aux questions sociales. (Forbes-juillet 2019).

Par ailleurs, une lecture dans les rapports Doing Business de la Banque Mondiale de 2016 et 2020 sur le climat des affaires en Afrique nous permet de dresser le tableau suivant :

Tableau1 décrivant la facilité de faire des affaires au Maroc 2016-2020

	Nombre de SARL créées		Classement pour commencer une affaire		Score de facilité de faire des affaires	
	2016	2020	2016	2020	2016	2020
Maroc	38817	DND	75	53	64.51	93

Source : Données Doing Business 2016/2020

DND : données non disponibles ;

Les données de ce tableau nous permettent de constater que pour le Maroc, le nombre important de SARL créées n'est pas suffisant pour hisser le Royaume à des classements supérieurs même si en soubassement il y a des réformes qui ont engendré ces créations.

La pertinence de ces réformes n'a donc pas permis à l'entrepreneuriat de jouer son rôle de catalyseur de l'économie.

Les principales réformes qui ont marqué la dernière décennie au Maroc peuvent être déclinées en plusieurs catégories : la libéralisation, le financement, le cadre législatif et institutionnel, la fiscalité et le développement sectoriel. Les réformes les plus marquantes sont citées ci-après sans être exhaustives.

2-1-1 - La libéralisation :

Le Maroc s'est engagé pour l'ouverture économique en multipliant la conclusion d'accords commerciaux et tarifaires. Avec l'Union européenne, son principal partenaire commercial, un accord d'association est entré en vigueur en 2000, puis en 2008, le statut avancé a été accordé au Maroc, le premier pays dans la région du sud de la Méditerranée.

Le Maroc a également signé un accord de libre -échange très complet avec les États-Unis, entré en vigueur en 2006. Il a aussi conclu des accords avec les pays de l'Association européenne de libre-échange, la Turquie et plusieurs pays arabes. À cet égard, l'accord d'Agadir, signé le 25 février 2004 à Rabat, par l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie, est un exemple de volonté d'intégration économique régionale, bien que sa mise en œuvre connaisse des lacunes.

Le Maroc a libéralisé le transport routier de marchandises, le transport maritime, la manutention portuaire et a ouvert à la concurrence le transport aérien par le biais de l'accord Open Skies avec l'Union européenne et les États-Unis. Ces mesures ont stimulé la compétitivité dans ces secteurs. Par ailleurs, d'autres secteurs bénéficient de cet élan de libéralisation, tels que les télécommunications et l'audiovisuel.

2-1-2. Les fonds et lignes de financement

L'infrastructure de financement et de garantie s'est renforcée par la création d'un ensemble de fonds de financements et de garanties, tant par l'Etat que par les banques privées, afin de faciliter aux entrepreneurs l'accès aux financements de leurs projets.

- **Fonds Hassan II**

Depuis sa création en 1999, le Fonds Hassan II pour le développement économique et social, est devenu un soutien fort à l'investissement. Son appui en faveur du secteur industriel est dédié aussi bien au financement des infrastructures d'accueil que des projets d'investissement en soi dans des secteurs ciblés. La contribution du Fonds Hassan II pour le financement de l'entrepreneuriat dans le monde rural d'un montant de 2 milliards de Dhs et sa mise en œuvre à travers « Al Moustatmir Al Qarawi » a été actionnée en janvier 2020.

- Approbation par l'exécutif du **projet de loi relatif aux financements coopératifs** selon la loi de finances 2020.
- **Les lignes de financement étrangères mises à la disposition des opérateurs**

Les pouvoirs publics ont également négocié avec des partenaires étrangers des lignes de financement mises à la disposition des opérateurs. Citons à titre d'exemple : La Ligne PROPARCO, la Ligne de crédit capital-risque de la banque européenne d'investissement (BEI II-BEI III)

- **Les micro-crédits**

Pour le financement de la micro-entreprise, les pouvoirs publics ont encouragé le développement du micro – crédit en instituant une loi par Dahir le 21 janvier 2019. Le développement de la micro finance au Maroc est un phénomène de la décennie 90 avec la contribution fondamentale du mouvement associatif.

- **Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat**

Créé par la loi des finances 2020 et doté de 6 milliards de dirhams (MMDH) sur une durée de 3 ans, et ce, dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat, Bank Al-Maghrib et le Groupement professionnel des banques du Maroc.

- **La caisse centrale de garantie CCG**

La CCG cofinance avec les banques les programmes d'investissement et de restructuration financière des TPME. Pour faciliter l'accès des entreprises au financement, la CCG garantit entre 50 et 80 % des crédits accordés par les banques, et les organismes de financement. Parmi ses produits, citons Damane atassyir, Damane express, Damane istitmar etc.

2-1-3. Des réformes juridiques

Le gouvernement Marocain a réalisé un travail de modernisation de tous les dispositifs législatifs et réglementaires qui régulent l'activité économique. Citons à titre d'exemple :

* **Les tribunaux de commerce et l'arbitrage** : Des réformes pour renforcer le fonctionnement et l'efficacité de la justice sont en cours, notamment à la suite du discours du Trône d'août 2009. Des tribunaux de commerce de première instance et des cours d'appel de commerce ont été instaurés en qualité de juridictions spécialisées.

* **Les droits de propriété intellectuelle** : Plusieurs lois relatives à la propriété intellectuelle ont été adoptées, mises à jour ou complétées. L'Office marocain de protection de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) a été créé en 2000 et le Comité national pour la propriété industrielle et l'anti-contrefaçon (CONPIAC) en avril 2008.

2-1-4. Des mesures fiscales

Les Assises nationales sur la fiscalité, tenues les 3-4 mai 2019 à Skhirat, ont donné une nouvelle impulsion au système fiscal marocain. Les recommandations issues de ces assises (+90 recommandations) convergent dans le même sens et les plus pertinentes (10 principales recommandations étroitement liées au principe d'équité fiscale) ont été concrétisées dans la loi de finances 2020, citons à titre d'exemple :

- * L'abandon progressif de la cotisation minimale;
- * L'augmentation du taux marginal des activités protégées;
- * Regroupement de l'impôt sur le revenu et la taxe professionnelle dans une contribution professionnelle unique pour les petits commerçants et artisans qui exercent des activités génératrices de faibles revenus.
- * Réaménagement du barème de l'IR au fur et à mesure de l'élargissement de l'assiette
- * Poursuite par la loi des finances 2020 des mesures visant la liquidation des crédits TVA accumulés durant les précédentes années pour les TPME, et l'accélération du recouvrement de cette taxe.

2-1-5. Des mesures financières

- Des réformes institutionnelles ont porté sur la modernisation du secteur financier dont l'efficacité, la sécurité et la transparence ont été renforcées.
- Afin de se conformer aux standards bancaires internationaux (accords de Bâle), un système de surveillance et de supervision bancaire a été introduit et les pouvoirs de la banque centrale, Bank Al-Maghrib, en matière de politique monétaire ont été étendus.
- Le processus d'assainissement et de restructuration du secteur bancaire a ainsi progressé, notamment pour les institutions bancaires publiques. Les établissements de crédit ont pu moderniser leurs opérations.

2-1-6. Un développement sectoriel :

Le Royaume a mis en place de nombreuses politiques sectorielles. En voici les principales :

- Sur le plan de la compétitivité et de l'industrialisation, le Maroc a lancé en 2014 le Plan d'accélération logistique et le Plan national d'accélération industriel pour 2014-2020.
- Pour ce qui est de l'emploi et de la formation du capital humain, le Maroc adopté en 2015, **la Stratégie de l'emploi 2015-2025 et la Stratégie nationale de formation professionnelle 2015-2021.**
- Le **Plan Maroc Vert, la Stratégie Nationale du Développement Rural et le Fonds pour le Développement Rural et des Zones de Montagne** sont quant à eux les fers de lance de la réduction des inégalités par l'emploi dans les zones rurales et les plus défavorisées.
- Le **Plan Énergie** à travers un ambitieux Plan Solaire lancé en mars 2010. L'objectif des autorités est que les énergies renouvelables contribuent à 42% de la production d'électricité à l'horizon 2020.
- Le **Plan Halieutis ; le Plan Logistique et le Plan Envol.**

- **Le Cadre de Partenariat-Pays (ou CPF) 2019-2024** avec le groupe Banque Mondiale vise à soutenir l'ambition du Maroc à accélérer l'adoption des technologies numériques. Il met en évidence trois axes d'action stratégiques : favoriser la création d'emplois dans le secteur privé, renforcer le capital humain et promouvoir un aménagement du territoire résilient. (Banque Mondiale, 2019)
- La politique sociale à travers **l'INDH (Initiative Nationale pour le Développement Humain)** et son appui par l'observatoire national du développement humain.
- L'adoption de la **Charte de la TPME** et le **statut de l'auto entrepreneur** visent à soutenir les entreprises dans leurs efforts de restructuration et de développement.
- D'autres stratégies sont inscrites dans le long terme comme la stratégie portuaire et artisanale.
-

D'autres mesures à dimension sociale qui ont un effet indirect sur le climat des affaires ont été prises par le gouvernement durant la dernière décennie, notamment l'entrée en vigueur de la Charte de l'éducation et de la formation en 2000, la promotion du dialogue social, la mise en œuvre d'une politique territorialisée du développement visant la décentralisation et la déconcentration, la promulgation du nouveau Code de la famille, la mise en place de la régionalisation avancée.

La mise en œuvre des réformes a été accompagnée de nouvelles structures fortement engagées dans l'amélioration du climat des affaires

2- 2 - Organismes de promotion de l'entrepreneuriat et du climat des affaires.

Toutes ces réformes et autres nécessitaient des instances de coordination et d'orientation et surtout de capitalisation des résultats, qui furent créées ou mises à jour. Nous en citerons les plus pertinentes :

2-2-1- le CNEA Comité National de l'Environnement des Affaires créé suite à l'aboutissement de la Stratégie de Développement du Climat des Affaires SDCA lancée par le Royaume en 2009. Le CNEA institutionnalisé en 2010 est un organe public-privé présidé par le Chef du Gouvernement, avec pour mission de coordonner la stratégie du gouvernement relative à l'environnement des affaires. Parmi les principales réalisations du CNEA, nous citerons :

- L'adoption du projet de loi n°55-19 relatif à la simplification des procédures et formalités administratives par la chambre des représentants le 14 janvier 2020.
- La modification des textes régissant les contrats de Partenariat Public-Privé ;
- La promulgation de la loi N°1-13 relative à la procédure d'injonction de payer en 2014.
- L'amendement de la loi N° 33-06 sur la titrisation, voté au parlement en février 2013
- L'institutionnalisation de l'Identifiant Commun de l'Entreprise ICE en 2011.
- La dématérialisation des documents délivrés dorénavant par la TGR à partir de janvier 2020

2-2-2 La mise en place des **Comités Régionaux de l'Environnement des Affaires (CREA)**. Ces 11 Comités Régionaux constituent une réponse aux attentes des opérateurs économiques en matière d'amélioration de l'environnement des affaires au niveau régional et l'appui à la compétitivité économique des régions.

- 2-2-3** Mise en place **d'un cadre de référence par la loi des finances 2020** permettant aux petites et moyennes entreprises et aux entités similaires en phase de démarrage d'assimiler l'ensemble des mécanismes et des mesures de soutien mis à leur disposition par l'Etat.
- 2-2-4** **L'Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI)** a été établie début 2009 pour renforcer et consolider la stratégie marocaine de promotion des investissements ;
- 2-2-5** **Les Centres régionaux d'investissement (CRI)**, créés dès 2002 et réformés en février 2019. Ces derniers sont des guichets uniques destinés à faciliter les démarches des investisseurs et la création d'entreprises.
- 2-2-6** **La Commission des investissements (CI)**, présidée par le Chef du gouvernement, est chargée de statuer sur les problèmes qui bloquent la réalisation des projets d'investissements, de traiter les contentieux et d'agréer les conventions et les contrats d'investissement liant l'État à des projets d'envergure.
- 2-2-7** **Les Chambres de Commerce d'Industrie et des Services** qui ont abrité plusieurs initiatives ministérielles en faveur des entrepreneurs et jeunes promoteurs, comme les cellules d'assistance –conseil, l'initiative Moukawalati, le programme Infitah, le plan Rawaj etc. Combiné à leur rôle de proximité en raison de leur présence dans toutes les régions du Royaume et de leur collaboration avec toutes les instances œuvrant pour la promotion de l'entrepreneuriat national.
- 2-2-8** La création de l'**ANPME** en 2002, nommée **Maroc PME** par la suite, avec son nouveau modèle économique articulé autour de trois domaines clés : le développement de programmes d'appui alignés sur les écosystèmes et les territoires, la mise en synergie des partenaires pour relayer l'action de l'Agence en particulier dans les régions du Royaume et la capitalisation sur les impacts enregistrés, les bonnes pratiques identifiées et autres réussites entrepreneuriales. Parmi les principales réalisations de MAROC PME on peut citer le programme Imtiaz /Istitmar Croissance, Inmaa et le statut de l'auto-entrepreneur.
- 2-2-9** La mise en place du CESE **Conseil Economique Social et Environnemental** crée en février 2011;
- 2-2-10** La création de **La maison de l'Artisan** et l'organisation de plusieurs manifestations et expositions internationales avec prises en charge des artisans entrepreneurs.

En conclusion, nous pouvons dire que les efforts du gouvernement ainsi que des différentes parties prenantes du climat des affaires pour promouvoir l'entrepreneuriat sont louables et persévérants. Il n'en reste pas moins que l'enjeu est très important et qu'une analyse critique du climat des affaires au Maroc nous permettra de repérer ses points faibles et éventuellement faire des propositions pour y remédier.

3 - Climat des affaires au Maroc : Analyse et propositions

Toutes les initiatives relatives à l'amélioration du climat des affaires citées précédemment et bien d'autres encore en cours de discussion dans les coulisses constituent une plateforme

assez riche pour pousser le Royaume vers d'autres niveaux de développement et attirer plus d'investisseurs et générer plus d'entrepreneurs.

C'est dans ce sens que nous continuerons ce travail en réalisant une analyse critique du climat des affaires au Maroc basée sur certaines études déjà réalisées avant de présenter quelques propositions destinées à améliorer et développer le climat des affaires au Maroc et le rendre plus attractif et plus réceptif à l'entrepreneuriat.

3- 1- Analyse critique du Climat des Affaires destiné à l'entrepreneuriat Marocain

La nature du tissu économique Marocain est faite de très petites, petites et moyennes entreprises. Cette composition n'est pas le fruit du hasard. En effet, si nous remontons à l'histoire de l'économie Marocaine, on nous trouvera face à des caravanes de commerce, une file de chameaux qui traversaient le pays à travers le circuit Sijilmassa pour lier l'Afrique au reste du monde.

A part le fait que ceci faisait du Maroc le point de passage obligatoire et donc le centre des négociations, il nous apparaît clair que la majorité des personnes impliquées étaient des commerçants et laisseraient donc leur entreprise en héritage à leurs enfants ou proches familiaux. C'est donc d'une culture de commerce familiale qu'il s'agit ici.

3-1-1 La dépendance culturelle n'est pas le seul handicap à l'évolution de l'entrepreneuriat Marocain. En effet, le négoce constitue la part du lion dans la nature des entreprises créées.

Cet esprit d'entreprise familiale héritée a un double revers. En effet, le chef d'entreprise est ainsi pris entre deux décisions: soit se risquer à innover et à améliorer le champ d'action et d'activité de l'entreprise et aller de l'avant soit maintenir le cap et faire en sorte de garder l'entreprise en vie et ne pas se hasarder à perdre des années de dur labeur de ses parents et sa famille.

Il s'agit ainsi d'un esprit et d'une aptitude à innover et s'aventurer qu'il faudra développer et inciter chez les Marocains. Selon l'étude menée par le cabinet d'experts **Global Entrepreneurship Monitor (GEM)**, « le rapport qu'entretiennent les Marocains avec l'échec est l'un des principaux facteurs qui expliquent ce paradoxe ». En effet, l'appréhension de l'échec ne laisse pas de marge de manœuvre à l'expérimentation, à l'initiative, aux essais et aux erreurs de parcours, analyse l'étude. Les résultats de l'enquête montrent que 41% des Marocains ont peur de s'engager dans une aventure entrepreneuriale. Or, le goût du risque et l'esprit d'entreprendre sont indissociables. « Cette forme d'aversion au risque est à même de constituer un sérieux frein dans la transformation des intentions en actes », signalent les consultants.

3-1-2 l'inadéquation des formations. Un autre élément nous aide à mieux comprendre cet enclin vers ce genre d'entreprise, forcé ou pas, mais en tout cas bien réel. Il s'agit de **l'inadéquation entre les formations prodiguées au niveau des institutions de formation spécialisées et la nature des profils demandés sur le terrain.** En effet, légiférer c'est bien, former c'est mieux mais coordonner c'est meilleur.

Si les formations destinées aux futurs entrepreneurs se voulaient plus efficaces, elles devraient associer la pratique à la théorie, et recueillir les observations, propositions et constats du terrain et des représentants du secteur privé et spécialement des entrepreneurs pratiquants. **Le rapport GEM dans sa dernière édition 2018/2019** accorde au Maroc la place 52/54 en

formation entrepreneuriale au stade de l'école, et l'avant dernière place 44/45 en formation entrepreneuriale au stade post-scolaire.

Nul ne pourra nier la valeur ajoutée de ces formations ni leur particularité, cependant, le fait de lancer dans la nature un groupe de jeunes, la tête bien remplie de théories mais sans armes pour conquérir leur part de marché ou pour hausser la barre de l'entrepreneuriat nous fait subir un énorme manque à gagner qui contribuerait, le cas échéant, à augmenter le nombre de création d'entreprises et surtout d'entreprise autre que de négoce.

Par ailleurs, l'esprit innovant est une denrée rare sur le marché des entrepreneurs, même si les efforts se multiplient au niveau universitaire pour dénicher les perles rares, il faudrait prêter main forte à ces institutions en terme de logistique et d'effectif compétent afin d'atteindre des objectifs meilleurs.

3-1-3 « L'esprit d'entrepreneuriat ne se décrète pas... Le Maroc est un pays peu entrepreneurial ». Ce sont là les conclusions d'une récente étude sur la dynamique d'entreprendre au Maroc, menée par le cabinet d'experts **Global Entrepreneurship Monitor (GEM)**. « Avec un taux d'activité entrepreneuriale de 4,44%, la proportion des entrepreneurs est largement inférieure à la moyenne des économies similaires qui est de 14,6% », déduit l'enquête. Par ailleurs, le taux des entrepreneurs établis, qui reflète le stock du tissu économique, révèle aussi une dynamique « nettement moins intense » par rapport aux pays ayant le même niveau de développement. Du coup, les consultants de GEM confirment que « le Maroc a un grand retard à rattraper en matière de création d'entreprises ». Même les nouveaux flux annuels de créations d'entreprises ne permettent pas de combler l'écart creusé jusque-là.

3-1-4 Les réformes souffrent d'obstacles structurels et d'une mise en œuvre insuffisante, exception faite de la vulnérabilité de l'économie marocaine, soulignée par la crise économique mondiale, et les défis sociaux auxquels est confronté le pays en termes de pauvreté, d'emploi et d'éducation. La lourdeur administrative, le manque de transparence et d'intégrité, le chevauchement institutionnel, une communication et consultation insuffisantes, les obstacles bureaucratiques, des ressources humaines inadéquates, des mentalités dirigeantes centrées sur l'intérêt personnel sont encore autant d'obstacles qu'il est nécessaire de pallier pour aller de l'avant et accélérer l'intégration du Maroc dans l'économie mondiale. Ces carences ont freiné la mise en œuvre de certaines réformes. D'autres mesures, plus récentes, n'ont pas encore eu un impact mesurable.

3-1-5 Entraves juridiques. L'étude sur le terrain des obstacles à l'investissement au Maroc par l'Institution de Brettons Woods, en l'occurrence, **la Banque Mondiale** a révélé que 30 % des entreprises considèrent la résolution des litiges par les tribunaux de commerce comme obstruction et obstacle majeur pour leur activité économique. Cette même contrainte avait été déjà identifiée en 2004 par une même proportion d'entrepreneurs lors de l'enquête réalisée conjointement par la Banque Mondiale et le Département du Commerce et de l'Industrie dans le fameux rapport Investment Climate Assessment ICA.

Les entreprises domestiques sont moins préoccupées par le fonctionnement des tribunaux, qui n'occupe que la 8^{ème} place dans le classement des contraintes. Néanmoins, la défiance à l'égard de la justice est générale pour toutes les catégories d'entreprises du panel interrogé. En sus, plus de 56 % de ces promoteurs économiques considèrent que les tribunaux ne sont pas impartiaux et 60 % pensent que leurs décisions sont injustifiées.

Par ailleurs en termes de Benchmarking, le niveau de contrainte que représente le fonctionnement de la justice au Maroc est remarquablement élevé par rapport à d'autres pays émergents. Seules les entreprises au Brésil et au Cambodge se plaignent davantage. En Turquie, au Mexique ou au Chili, elles sont moins de 15 % à considérer la justice comme une contrainte.

3-1-6 En sus, l'**Indice de perception de la Corruption (IPC) 2019** de Transparency International verrouille le Maroc dans le classement 80^e /180 nations en dégringolant de 7 places depuis 2018 ce qui révèle et montre "l'hydre" de la corruption comme facteur de dissuasion des promoteurs économiques.

Il y a donc plusieurs éléments qui conditionnent cet environnement entrepreneurial Marocain. Le financement inadapté ainsi que les structures d'assistance et conseil insuffisantes (malgré leur présence au niveau des CCIS) sont autant de facteurs qu'il serait très bénéfique d'améliorer afin de rentabiliser au mieux l'entrepreneuriat Marocain. Cette amélioration devra s'inscrire dans le long terme et de manière horizontale afin d'impliquer le maximum d'acteurs économiques gouvernementaux et non gouvernementaux.

Si nous considérons les nouveaux statuts et les nouvelles lois portant sur la création d'entreprise nous allons remarquer que les nouveautés législatives, certes, encouragent l'entrepreneuriat et visent à en accroître le nombre et à en faire un moyen de résorption du chômage, il n'en reste pas moins vrai que le taux de croissance du pays n'en ressentira pas vraiment l'impact vu que la création d'emploi et les retombées économiques resteront limitées et faibles.

Ainsi, pour schématiser les principales problématiques à l'entrepreneuriat au Maroc, une **enquête** menée en 2015-2016 dans le cadre de la **coopération allemande GIZ** avec le Gouvernement Marocain et Maroc PME auprès d'un certain nombre d'étudiants, stagiaires en formation et chômeurs de l'ANAPEC ayant un projet en tête, a fait ressortir les constats suivants :

a - La perception par rapport à l'entrepreneuriat : • Les services remportent la préférence des sondés en terme d'intention de création d'activité, suivis par le BTP ; • Près de 50% des répondants considèrent qu'il est très difficile de créer une entreprise.

b - Les principaux freins à la création d'activité sont : • La complexité des procédures de création d'entreprise et la recherche de clients ; • La taxation et la difficulté d'accès au financement et aux locaux viennent ensuite.

c - Les principales motivations pour exercer dans un cadre formel ; • La principale motivation est la protection par rapport aux autorités ; • L'accès au financement et aux prestations sociales viennent en second.

d- Les principales motivations perçues pour exercer dans un cadre informel sont : • Le gain réalisé au niveau de la taxation et surtout la possibilité d'éviter les procédures lourdes de création d'une entreprise ; • L'informel permettrait des bénéfices plus importants et d'éviter les procédures complexe de gestion d'une entreprise.

De ces résultats nous pouvons conclure que l'emploi, surtout des jeunes, est un défi à relever pour une meilleure valorisation de nos ressources humaines et une meilleure opportunité de développement économique et social. Encore faudra-t-il leur assurer un climat d'affaires favorable et encourageant.

3-2 – Propositions pour améliorer le climat des affaires destiné à l'entrepreneuriat Marocain

L'amélioration du climat de l'investissement est un processus et non une action ponctuelle. Il faut donc éviter de s'attaquer à tous les problèmes en même temps et ne pas chercher la perfection dans les résultats.

Les décideurs doivent surtout s'attaquer aux causes profondes de l'échec des politiques qui érodent le climat de l'investissement. Pour ce faire, ils doivent prendre des mesures visant à lutter contre la corruption qui alourdit les coûts et introduit des distorsions dans les politiques, et à renforcer la crédibilité de la puissance publique afin de rassurer les entreprises et de les inciter à investir.

Quelques propositions, issues de plusieurs lectures ainsi que du rapport OCDE 2011, peuvent être avancées dans ce sens :

3-2-1– Apports du CNEA

- Capitaliser sur les travaux verticaux des autres organismes, qu'ils soient membres ou pas, afin d'assurer une meilleure cohérence des rôles et de préciser le champ d'intervention de chacun, d'éviter les redondances et les efforts inutiles déployés dans un même sens,
- Evaluer et faire un suivi du cadre institutionnel en intégrant la société civile et les parties concernées afin de l'adapter en cas de nécessité pour éviter les manques à gagner,
- Elargir la base et la représentativité lors des consultations et surtout prendre en compte les résultats des consultations et intégrer les observations pertinentes dans les stratégies.
- Octroyer aux zones rurales une plus grande attention et un intérêt particulier tant au niveau de l'assistance, du suivi, des encouragements que de la formation et de l'habilitation des ruraux à la création d'entreprise.
- Promouvoir la bonne connaissance par toutes les parties concernées par la création d'entreprise du système juridique, judiciaire, la réglementation du travail et les actualités du domaine.

3-2-2- Communication

- Engager une communication plus adéquate, régulière et systématique auprès du public lors du lancement d'un chantier, de sa réalisation et de son suivi et s'assurer de la mise à disposition de toute l'information pertinente au public.
- Communiquer sur les résultats de la communication et des consultations à travers les organismes concernés.

3-2-3- Système judiciaire

- Mener à bien la réforme de la justice en veillant à établir un dialogue avec des ministères impliqués et organes institutionnels impliqués dans la réforme du climat des affaires, ainsi qu'avec les acteurs qui doivent mettre en œuvre la loi.
- Assurer une formation régulière des juges et personnels judiciaires, en particulier lorsqu'ils changent de fonction.
- Chercher à développer une meilleure cohérence entre les textes de loi et leur mise en application.

3-2-4- Secteur bancaire

- Assurer une meilleure transparence effective du système bancaire et améliorer l'accessibilité aux services nécessaires à l'opération des entreprises (ex. accès au financement et au crédit).

3-2-5- Formation

• Revoir et adapter le système de formation et d'éducation en tenant compte des besoins effectifs en matière de management et d'exécution dans l'administration, ainsi que dans le monde des affaires. • Concevoir et développer des systèmes assurant une meilleure adéquation entre les besoins en ressources humaines des entreprises et le marché du travail ; L'Initiation à la Culture Entrepreneuriale (ICE) explique les concepts sur lesquels la culture entrepreneuriale est fondée. Les piliers essentiels de cette culture sont d'une part une connaissance des capacités indispensables pour tout futur entrepreneur, et d'autre part, une connaissance du milieu économique ciblé.

3-2-6 - Foncier

• Concevoir des moyens afin d'augmenter la disponibilité de terrains pour des activités économiques et industrielles. • Renforcer le rôle de l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie (ANCFCC) et des Commissions régionales chargées de certaines opérations foncières, en tant que facilitateur de l'accession au foncier, notamment pour les investisseurs. • Accélérer le développement de zones d'activités, parcs industriels et pépinières d'incubation et clarifier les régimes et les incitations des différentes zones en place ou à créer.

3-2-7- Fiscalité

• L'imposition progressive de l'agriculture en prenant en compte les spécificités du secteur et la mise en place d'une politique globale pour intégrer ce secteur • Des mesures incitatives au profit des PME qui s'inscrivent dans le secteur structuré et l'adaptation des impôts aux capacités financières du tissu entrepreneurial marocain . • la mise en place d'un pacte de stabilité fiscale à même d'améliorer le climat des affaires, • l'allègement de la pression fiscale et le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale • L'amélioration de la qualité des services fournis aux citoyens ainsi que la clarification des textes et la limitation du pouvoir discrétionnaire de l'administration fiscale.

D'autres propositions d'amélioration plus pertinentes pourraient être avancées, néanmoins, la situation actuelle du climat des affaires étant en amélioration progressive, il vaut mieux avancer horizontalement et généraliser les réformes afin d'assurer une meilleure cohérence entre les différents acteurs de l'environnement des affaires plutôt que de se précipiter pour récolter le maximum de réformes et de ne profiter que de l'impossibilité de leur mise en pratique pour non coordination entre les parties prenantes.

CONCLUSION

L'approche adoptée dans ce travail a permis de mettre en relief les acquis du Maroc ainsi que ses louables efforts en matière d'amélioration du climat des affaires et de promotion de l'entrepreneuriat.

En effet, le climat des affaires destiné à l'entrepreneuriat au Maroc s'est nettement amélioré pendant la dernière décennie. Plusieurs réformes ont vu le jour, plusieurs études et analyses de haut niveau ont été réalisées et l'application, même partielle, de leurs recommandations a permis au Maroc de se hisser au 53^{ème} rang du classement Doing Business et d'être ainsi plus attractif et plus réceptif à l'investissement.

Cependant, plusieurs zones d'ombre persistent toujours et restent non vues et malheureusement très ressenties par les futurs entrepreneurs et les investisseurs.

Plusieurs domaines sont concernés comme le foncier, la fiscalité, ...et surtout les pivots de ces turbulences subis en permanence par les parties prenantes restent le financement et le système judiciaire Marocain.

En effet, le Souverain Marocain Mohammed VI, dans plusieurs discours Royaux, a mis les pleins phares sur la lenteur et l'impartialité des procédures et du système judiciaire et les multiples restrictions et obstacles au financement imposés par les banques aux investisseurs. Sa Majesté a également incité le gouvernement à promouvoir l'entrepreneuriat et à capitaliser sur le capital immatériel Marocain.

L'avenir des affaires au Maroc reste tributaire de beaucoup d'efforts et d'initiatives.

« *Le Maroc a enregistré d'importantes avancées économiques et sociales, ce qui a fait grandir les aspirations de la population, en particulier chez les jeunes* », souligne **Marie Françoise Marie-Nelly, directrice des opérations de la Banque mondiale pour le Maghreb**. « *Les autorités marocaines ont lancé des plans ambitieux pour répondre à ces aspirations, et leurs initiatives bénéficieront du soutien total du Groupe de la Banque mondiale. Le Maroc possède un potentiel formidable. Pour le réaliser, il doit investir dans les jeunes afin de leur donner les compétences dont ils auront besoin pour être le moteur de la transformation économique. Et il doit promouvoir le dynamisme du secteur privé, clé de la création d'emplois.* »

Bibliographie

- Acemoglu D., Johnson S. (2005). Unbundling the Institutions. *Journal of Political Economy*, 113.
- Audretsch, DB (2002). Entrepreneuriat: étude de la littérature pour la Commission européenne, direction générale des entreprises. URL. http://europa.eu.int/comm/enterprise/library/enterprise-papers/pdf/entreprise_paper_14_2003.pdf
- Banque mondiale, rapport Doing Business2020-2019-2018-2017
- Berrada M. « Elite de transition : les entrepreneurs des années 60 »
- Binkkour, Mohamed & messaoudi,. (2012). La promotion de l'entrepreneuriat au Maroc : rôle de l'Etat et perception des entrepreneurs.
- Friis, C., Paulsson, T. et Karlsson, C. (2002) Entrepreneuriat et croissance économique: une revue critique de la recherche empirique et théorique. Institut suédois d'études sur les politiques de croissance, Stockholm.
- FILION Louis Jacques -1999, De l'entrepreneuriat à l'entrepreneuriologie - Revue Organisations & Territoires, volume 8, no 1 et 2, p. 131-148
- Gartner William B. -1990, De quoi parle-t-on quand on parle d'entrepreneuriat? *Journal of Business Venturing* , vol. 5, numéro 1, 15-28
- Global Entrepreneurship Monitor, Rapport exécutif, 2018-2019).
- Hall R. E., Jones C. I. (1999). Why do some countries produce so much more output per worker than others? *Quarterly Journal of Economics* 114(1), 83-116.
- Hans Landström, 2005, Pioneers in Entrepreneurship and Small Business Research, Volume 8
- Manuel d'Oslo, OCDE- 2005
- OCDE(2011) “ les conclusions horizontales de la SDCA”, dans compétitivité et développement du secteur privé, Maroc 2010, SDCA, éditions OCDE.
- [policyPosition_CorpGov_1_June_2009_French.pdf](#)
- Richard Nelson and Howard Pack. 1999. The Asian Miracle and modern growth theory. *The Economic Journal* vol. 109 (July), pp. 416-36.

- Stern, Y. (2002). Qu'est-ce que la réserve cognitive? Théorie et application de la recherche du concept de réserve. *Journal de la Société internationale de neuropsychologie*, 8, 448-460. <http://dx.doi.org/10.1017/S1355617702813248>
- Site web MAROC PME - 2020
- Schumpeter « Théorie de l'évolution économique en 1911 ».
- VERSTRAET Thierry – 2000, Histoire d'entreprendre : les réalités de l'entrepreneuriat-Editions management et Société – 2000.
- Wendy Carlin et Paul Seabright -Apportez-moi un rayon de soleil : quelles parties du climat des affaires les politiques publiques devraient-elles essayer de corriger ? - *Revue d'économie du développement* 2008/4 (Vol. 16), pages 31 à 87
- https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites.gouv_odc%2Bfr%2Bactualites%2Bmes-actualites%2B2018%2Bwef-gcr.html
- <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/11/16/world-bank-report-highlights-new-linkages-between-sustainable-high-growth-and-job-creation>